

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 février 2020, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-01-19/B-00409
Propriétaire(s) : 1364394 Ontario Ltd.
Emplacement : 62, rue York
Quartier : 12 - Rideau-Vanier
Description officielle : partie des lots 11 et 12, (sud de la rue York),
plan enr. 42482
Zonage : MD2 S73
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite céder la partie sud de son bien-fonds à la propriétaire du bien-fonds voisin à l'ouest, situé aux 35 et 37, rue William, en vue d'une proposition d'aménagement futur. Une demande similaire a été présentée par la propriétaire des 35 et 37, rue William dans le cadre de demandes conjointes de servitudes/emprises.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession et d'une concession de servitudes/emprises.

Le terrain disjoint est représenté par les parties 1, 3 et 5 du plan 4R préliminaire joint à la demande. Il est enclavé et il aura une profondeur de 26,9 mètres. Sa superficie sera de 271,5 mètres carrés. La parcelle sera cédée à la propriétaire des 35-37, rue William.

Les servitudes/emprises sont représentées par les parties 3 et 5 dudit plan et seront au bénéfice de la propriétaire du 62, rue York. Les servitudes/emprises permettront aux piétons de sortir de l'arrière du bâtiment situé au 62, rue York en passant par le nouveau bâtiment de quatre étages et en sortant par l'allée Feathers. Les servitudes/emprises contiendront des éléments stratifiés et verticaux.

Le terrain conservé, représenté par la partie 2 dudit plan, aura une façade de 10,44 mètres sur la rue York sur une profondeur de 23,75 mètres. Sa superficie sera de 249 mètres carrés. Cette propriété est située au 62, rue York et comprendra le bâtiment commercial existant.

Il semble qu'il existe une emprise (sur le 87, rue George) pour l'accès des piétons comme il est indiqué à l'Instrument n° N368787 au bénéfice du 62, rue York.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.